

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Créancecy

dossier n° PC 021 210 18 B0002

date de dépôt : 19 février 2018

demandeur : Monsieur Nicolas GUYOT

pour : Extension de la maison existante ;

adresse terrain : 10 rue Saint Léger lieu-dit Pré Raby, à Créancecy (21 320)

ARRÊTÉ**A2018-009****accordant un permis de construire
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 19 février 2018 par Monsieur Nicolas GUYOT demeurant 10 rue Saint Léger lieu-dit Hameau de Beaume à Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la demande :

- pour Extension de la maison existante ;
- sur un terrain situé 10 rue Saint Léger lieu-dit Pré Raby, à Créancecy (21 320) ;
- pour une surface de plancher créée de 35 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 21 février 2018.

ARRÊTE**Article unique**

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait à Créancecy, le 1^{er} mars 2018

Le maire,
Jocelyn CHAPOTOT



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.